



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public**
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

Rassemblement lundi 24 septembre à 12h15 devant les nouveaux « locaux » de l'Inspection 4 avenue Paul Vaillant Couturier à Villejuif

A l'appel des 90 participants à la Réunion d'Information Syndicale organisée par le SNUDI-FO 94 à Villejuif mercredi 19 septembre à l'école Langevin à Villejuif, rassemblons-nous nombreux ce lundi 24 septembre à 12h15 devant les nouveaux « locaux » de l'Inspection de l'Education Nationale à Villejuif pour déposer et demander des réponses sur toutes les revendications de rentrée. Une demande d'audience a été adressée à l'IEN dès le lendemain de la RIS) :

- ☞ **Aucune obligation de faire passer les évaluations CP CE1, ou (et) d'en saisir les résultats**, respect de la liberté pédagogique individuelle (*Article L912-1-1 du code de l'éducation*) qui inclut le choix par chaque enseignant des outils utilisés pour évaluer ses élèves !
- ☞ **Pas d'animation pédagogique imposée**, comptabilisation de la participation à la préparation d'école et cinéma, du *British Council*, ... comme les années précédentes !
- ☞ APC : **respect des prérogatives du conseil des maîtres qui fixe l'organisation des APC** conformément au code de l'Education : jours, moment de la journée – le midi est possible – contenu ; pas de club lecture imposé !
- ☞ Des **mesures d'urgence d'ouvertures de classes** dans plusieurs écoles en grande difficulté et le **rétablissement des décharges de direction supprimées** lors de cette rentrée !
- ☞ **Rétablissement de conditions d'accueil dignes de ce nom pour l'inspection de la circonscription** : depuis la rentrée pas de sonnette indépendante, pas de boîte aux lettres, pas de téléphone, pas de fax, pas de salle de réunion, plus de bibliothèque pédagogique...
- ☞ **Rétablissement de la gestion des remplacements courts par la circonscription !**
- ☞ **Non à la dégradation des relations écoles-famille par la mise en place, par la mairie, des préservations via le portail famille et des pénalités**, sans aucune information préalable des directions d'écoles, et sans mesurer les conséquences pour le fonctionnement du service !
- ☞ **Non à la territorialisation de l'école**, respect du code de l'Education quant aux prérogatives des directions d'écoles sur la participation au conseil d'école et sur l'utilisation des locaux scolaires ; aucun projet pédagogique concernant l'école ne peut être imposé par la municipalité ! Respect de l'indépendance professionnelle et de la liberté pédagogique individuelle !
- ☞ **Non à la privatisation du nettoyage des écoles** (annonce faite à des directions d'écoles lors des rencontres avec la direction de l'Education de la ville en réponse aux demandes que tous les postes d'agents soient pourvus).